

CONSEIL MUNICIPAL du 21 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Roland GUEVILLE, Maire.

Présents :

- Mesdames Sonia BOSSART, Annette FAUCON, Martine CHÉRON, Evelyne LANGLOIS, Isabelle PRIEUX, et Caroline LEFEBVRE-EVENOT
- Messieurs Roland GUEVILLE, Jacques BINARD, Tanguy CALBRIX, Romain CORNU, Damien LE BEL, Stéphane LEROY et Eric DESCHAMPS

Absents excusés :

- Mme Natacha SAVARIE a donné procuration à Mme Caroline LEFEBVRE-EVENOT
- Mme Jasmine DOUILLET a donné procuration à Mr Damien LE BEL
- Mr Rodolphe PERRIER a donné procuration à Mr Jacques BINARD

Secrétaire de séance : Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT

Le procès-verbal de la séance du conseil du 23 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

➤ **RECRUTEMENT DU PERSONNEL NECESSAIRE AU BON FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES DE L'ACCUEIL COLLECTIF de MINEURS POUR L'ANNEE 2024 (Délibération 2023-61)**

Monsieur Le Maire confirme aux Membres du Conseil Municipal que l'accueil collectif de mineurs fonctionne très bien et est plein à chaque session d'accueil ainsi que les mercredis.

A cet effet, il est nécessaire de procéder au recrutement de personnel saisonnier pour veiller à son bon fonctionnement sur 2024 ; ce personnel devra avoir des qualifications particulières pour l'encadrement des activités et leurs rémunérations s'effectueront suivant les barèmes adoptés par le Conseil.

Monsieur Le Maire propose de recruter au maximum 13 agents saisonniers non titulaires sur chaque session pour exercer les fonctions de Directeurs de centre (3), Animateurs diplômés BAFA (6), Animateurs stagiaires BAFA (2) et Aides animateurs (2).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve ce recrutement de personnel, à l'unanimité.

➤ **CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT D'AIDE A L'INVESTISSEMENT – LOCAL ADOS (Délibération 2023-62)**

Monsieur Le Maire rappelle la demande de subvention au titre de la CAF dans le cadre de la programmation de travaux pour la création du local jeunes (12 à 17 ans) validée en Conseil Municipal le 9 février 2023 par la délibération n° 2023/08.

Monsieur le Maire explique qu'une convention définit et encadre les modalités d'intervention du versement de cette subvention. Elle est conclue du 19 octobre 2023 au 31 décembre 2027.

La convention a pour objet de prendre en compte les besoins des usagers, déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre, fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

En contrepartie du respect de ces engagements, la CAF s'engage à apporter, sur la durée de la présente convention, une aide à l'investissement de 142 560€, représentant 63,74% du

coût prévisionnel hors taxes arrêté à 223 652€ qui se répartit de la façon suivante : 100% sous forme de subvention d'investissement soit un montant de 142 560€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention de subvention d'investissement avec la CAF.

➤ **RENOUVELLEMENT CONVENTION ASSOCIATION LIS MOI UNE HISTOIRE (Délibération 2023-63)**

M. Roland GUEVILLE, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention est passée avec l'Association « LIS MOI UNE HISTOIRE », depuis quelques années, dans le cadre du développement du programme culturel en faveur de la toute petite enfance sur le territoire de la commune.

Cette association intervient les lundis et jeudis après-midi, une fois tous les 15 jours.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour l'année 2024 et moyennant la même subvention de 400€ par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le renouvellement de cette convention, à la majorité avec une abstention de Mme Jasmine DOUILLET.

➤ **REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS (Délibération 2023-64)**

Monsieur Roland GUEVILLE, Maire, informe les Membres du Conseil Municipal que la Commune doit organiser les opérations de recensement de la population au titre de l'année 2024.

Compte tenu du nombre de logements, et après avis des services de l'INSEE, il propose que la Commune soit divisée en trois districts de recensement, gérés par trois agents recenseurs.

Monsieur Romain CORNU intervient à la discussion pour confirmer qu'il s'est proposé pour être coordinateur de ces recenseurs et qu'il a participé à une formation à cet effet.

Les recenseurs retenus sont Mademoiselle Julie Anger et Messieurs Victor Sannier et Mathys Douillet. Ils seront présentés à la population lors de la cérémonie des vœux en janvier.

Monsieur le Maire propose de reprendre le taux de rémunération du recensement précédent de 2018, légèrement augmenté, et de le fixer à 1.10 € la feuille de logement remplie, 1.20 € le bulletin individuel rempli et 50.00 € la demi-journée la séance de formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve ces décisions à l'unanimité.

➤ **DECISION MODIFICATIVE n°10 (Délibération 2023-65)**

Monsieur Jacques BINARD, Maire-Adjoint en charge des Finances, informe les membres du Conseil Municipal, de la réception le vendredi 15 décembre 2023, d'un courriel du Service de Gestion Comptable de Montville nous demandant la régularisation de la cession de l'éplucheuse afin de sortir cette immobilisation de l'actif. Il s'avère qu'il manque du budget au compte 2188 Autres immobilisations corporelles qu'il convient d'abonder.

Afin de répondre à la demande du Service de Gestion Comptable de Montville, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce mouvement de crédit au budget primitif.

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 2188 Autres immobilisations corporelles + 4 500,00€

Recettes

Compte 10226 Taxe d'aménagement + 4 500,00€

➤ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Romain CORNU interroge Monsieur le Maire sur le recrutement en remplacement de Monsieur Joël CLATOT, à la retraite depuis le 1^{er} décembre, et demande si des remarques ont été déposées en mairie concernant la circulation des véhicules aux abords des écoles. Le maire informe qu'il a simplement reçu une plainte d'un voisin.

De plus, il confirme à l'assemblée qu'une demande de recrutement d'un contractuel polyvalent est en cours auprès des services du Centre de Gestion.

Monsieur Jacques BINARD communique, à tous, l'ensemble des dates prévisionnelles envisagées pour les Conseils et les bureaux municipaux de l'année 2024.

Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT ayant aidé ce jour au service du repas de Noël des enfants au sein des écoles maternelle et élémentaire interpelle l'ensemble des membres du Conseil sur le gâchis de la viande non mangée par les enfants et demande à ce qu'une réflexion soit menée à ce sujet.

Madame Isabelle PRIEUX répond que ce sujet pourrait être évoqué lors de la « Commission Menus » mise en place.

Monsieur Romain CORNU ajoute que cela constitue un travers des plats laissés au centre de la table dans le cadre de l'autonomie de service des enfants.

Monsieur le Maire précise que la Commune ne dispose pas, au quotidien, de personnel suffisant pour le service de chaque table et qu'aujourd'hui, au repas de Noël, six bénévoles sont venus aider.

Dans la poursuite de ces échanges, Monsieur Roland GUEVILLE ajoute qu'il fait dorénavant appel à l'association « Cailly Emploi » pour répondre au besoin de personnel temporaire pour des remplacements ou en cas de substitution d'urgence notamment aux écoles.

Enfin, Monsieur Eric DESCHAMPS soulève le sujet du parking en bordure du Milcolor qui a été présenté comme « supprimé » et remplacé par des terrains de pétanque, lors de la présentation du projet « autour du stade » par Monsieur Fichet à la commission travaux du 27 novembre dernier.

En effet, il évoque, avec d'autres conseillers, un besoin réel et certain de maintenir ces quelques places de parking toutes proches de l'entrée du Milcolor notamment pour la mise en place des grandes manifestations de la commune (Le vide-grenier des enfants, le marché de Noël...) mais aussi pour l'accès quotidien des usagers (babygym, l'atelier Peinture...).

Après ces débats, Monsieur le Maire précise qu'il recontactera rapidement Monsieur Fichet, maîtrise d'oeuvre (Études et conception de projets relatifs au paysage, environnement, loisirs, sports et jeux, écologie, études d'impacts et intégration paysagère de construction), afin de dresser deux variantes de chiffrage de devis quant à l'utilisation de ce parking (réhabilitation ou transformation en terrains de pétanque).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.